

Les premiers rapports de Pierre de Savoie et de Philippe le Bel se manifestent à nous par une lettre que ce dernier adressa au prélat, le 21 novembre 1308, pour l'engager à ne pas souffrir que des hommes armés se réunissent sur son territoire. « Le port d'armes, disait le roi, est interdit dans tout le royaume (1). Nous voulons que nos sujets vivent en paix; et, dans ce but, nous vous ordonnons de vous opposer à toute tentative qui aurait pour but de porter atteinte à la sécurité publique (2). » . . .

Il y a lieu de croire, d'après cette lettre et ses termes, que l'archevêque souffrait assez volontiers ces rassemblements d'hommes armés; peut-être même les provoquait-il (3).

Toujours est-il que, depuis les derniers traités, l'Eglise reprenait à Lyon l'autorité qu'elle y avait eue jadis (ou du moins s'y essayait).

Les Lyonnais se préoccupèrent de cet état de choses et s'en plaignirent au roi.

Celui-ci (23 mars 1309) répondit qu'il n'avait rien fait de désavantageux pour la ville en composant avec l'Eglise; il était prêt du reste à changer au traité ce qu'il

pape, n'ait pas exercé quelque influence sur le choix du prélat et sur ses premiers actes.

(1) . . . Omne per totum regnum nostrum est ex parte nostra prohibitum portamentum armorum. . . . *Arch. nat.*, Trésor des Ch., JJ 42^A, n° xxxiv. Le savant auteur de *La France sous Philippe le Bel* a mentionné cette pièce (V. p. 49) dans son ouvrage.

(2) Les défenses de port d'armes et de guerres privées étaient souvent renouvelées à cette époque: preuve certaine de leur inefficacité (V- *La France sous Philippe le Bel*, par E. Boutaric, p. 49 et 50).

(3) Nous savons qu'il était en bons rapports avec les comtes de Savoie et les Dauphins de Viennois, ses voisins.